

Conditions d'adhésion du patient au réseau

Le réseau RESIC 38 est un réseau dont le but est de coordonner et de faciliter le suivi à domicile des patients insuffisants cardiaques.

L'adhésion au réseau est libre et gratuite.

Elle se fait après que le patient a été informé des buts et du fonctionnement du réseau.

Chaque patient peut à tout moment quitter le réseau en dénonçant son contrat d'adhésion sans que cela n'entraîne de modification sur la prise en charge traditionnelle de sa maladie et sur son accès à l'hospitalisation.

Le patient qui adhère au réseau conserve le libre choix des professionnels de santé pour les soins qui lui sont recommandés.

Le patient qui adhère au réseau s'engage à :

Conserver et consulter le dossier de suivi mis en place par le réseau à son domicile.

Garder ce dossier à disposition des différents professionnels chez lui et l'amener lors des consultations médicales ou des hospitalisations.

Fournir les informations utiles à l'ensemble des professionnels de santé qui doivent documenter le dossier.

Accepter que les professionnels utilisent un dossier informatisé sur la plateforme PEPS RESIC par un accès sécurisé via internet, qui leur permet de faciliter les échanges d'informations entre eux. Cette plateforme est gérée par l'équipe de coordination du réseau et a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL « commission nationale informatique et liberté ».

Accepter que leur coordonnées soient répertoriés au SAMU-centre 15 pour faciliter la prise en charge en urgence.

Accepter que les informations le concernant fassent l'objet, après avoir été rendues anonymes, d'un traitement statistique à des fins d'évaluation du réseau.